



8 MARS 2019

JOURNÉE DE LUTTE DES DROITS DES FEMMES

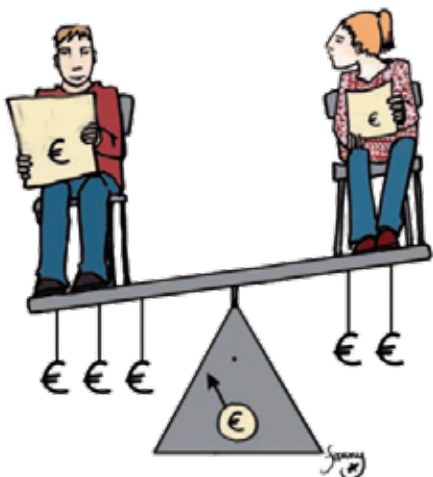
➤➤➤ **Dans le secteur de la Santé et de l'Action Sociale où les femmes sont fortement représentées, gagnons l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travail !**

➤ À qualifications égales, les inégalités salariales persistent au détriment des métiers à prédominance féminine. Sous prétexte que nous aurions des dons naturels pour soigner, aider, faire des tâches administratives, nos qualifications ainsi que notre engagement professionnel ne sont pas reconnus à leur juste valeur ! ➤ Nos conditions de travail difficiles sont mal reconnues : port de charges lourdes, horaires postés et /ou décalés, postes de nuit, rappel sur les temps de repos et /ou congés annuels etc. ➤ Les conséquences de la maternité ont encore des impacts importants sur l'évolution et le déroulement de la carrière et la retraite. ➤ Les violences sexistes et sexuelles perdurent dans le secteur de la santé et de l'action sociale et dans toute la société !

➤➤➤ **MOBILISONS-NOUS
POUR FAIRE AVANCER
LES DROITS DES FEMMES !**

➤➤➤ **La Fédération CGT Santé et Action sociale fait des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité :**

- La revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine. De meilleurs salaires pour les femmes permettrait aussi que davantage d'hommes aient envie d'intégrer nos métiers mal rémunérés actuellement,
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine avec un départ anticipé à la retraite,
- Le maintien de la catégorie active dans la Fonction Publique Hospitalière,
- Le maintien des RTT durant les congés maternité dans le secteur public et l'intégration des primes dans le salaire dans le secteur privé,
- L'augmentation des moyens et des effectifs dans les services pour une prise en charge de qualité dans tous les territoires et l'amélioration des conditions de travail des salarié.e.s,
- L'arrêt de la précarité de nos emplois : Pour un grand plan de titularisation et le passage en CDI des salarié-e-s en CDD,
- La suppression des ratios promus-promouvables dans la FPH qui impactent le déroulement de carrière des femmes (temps partiels, congés afférents à la grossesse...),
- Un plan d'actions concrètes avec des moyens à la hauteur pour un plan de prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail.



➤➤➤ **À TRAVAIL ÉGAL,
SALAIRE ÉGAL !**



8 MARS 2019

JOURNÉE DE LUTTE DES DROITS DES FEMMES

➤➤➤ Un droit gagné de hautes luttes :

➤ La loi dépenalisant l'avortement a été votée il y a 44 ans et bien que le nombre d'interruptions volontaires de grossesse reste stable depuis 15 ans en France, de nombreux obstacles rendent aujourd'hui encore l'accès à l'IVG parfois difficile pour les femmes. ➤ La casse des hôpitaux public et les fermetures de maternité créent des difficultés réelles pour les femmes à accéder à l'IVG en France. Dans certains territoires, faute de praticiens disponibles, de départs à la retraite non remplacés ou l'évocation de la clause de conscience de certains médecins, des services doivent suspendre leur activité IVG, ou pire, y mettre un terme. ➤ Les conséquences de ces phénomènes ne concernent pas que les petites et moyennes villes, même les établissements parisiens et de grandes villes en France sont touchés par des difficultés croissantes à remplir l'obligation de répondre à toutes les demandes. Cela pose des problèmes dans l'accueil des femmes et la disponibilité des infrastructures. ➤ L'IVG n'est parfois pas considérée comme prioritaire, entraînant un risque de ne pas obtenir un rendez-vous avant les douze semaines de grossesse, durée légale maximale pour pratiquer cet acte.

➤➤➤ MOBILISONS-NOUS POUR FAIRE VIVRE CE DROIT !

➤➤➤ Pour un accès égal à la prise en charge et aux soins dans les maternités ainsi que dans les centres d'IVG partout sur le territoire, la CGT exige :

- L'obligation de maintenir ce droit fondamental des femmes de disposer de leur corps et de répondre à leur choix de grossesse ou d'IVG,
- Le maintien et la réouverture des services de maternités de proximité et des Centres IVG permettant l'accueil et la prise en charge des femmes sur tout le territoire,
- La suppression des clauses de conscience des professionnel.le.s de santé pour pratiquer l'IVG,
- Des moyens financier et humain supplémentaires : davantage de personnels qualifiés dans les établissements pratiquant l'IVG et des moyens pour les associations qui accompagnent et orientent les femmes dans leur choix.

➤➤➤ TOUCHE PAS À MON IVG MON CORPS, MON DROIT !



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :